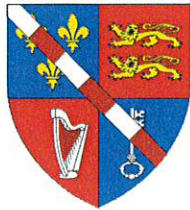


DÉPARTEMENT DE L'EURE
Arrondissement d'ÉVREUX
Canton EVREUX EST



Mairie de JOUY SUR EURE

Nombre de conseillers :

- Afférent au CM	15
- En exercice	15
- présents	15
- votants	15
- absents	0
- exclus	0

Date de convocation :

23 mars 2022

Date d'affichage :

23 mars 2022

Date de réunion :

29 mars 2022

De la commune de Jouy sur Eure

Sur convocation de Monsieur le Maire, séance du 29 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf mars à dix-huit heure trente, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la commune de Jouy-sur-Eure sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe ALLAIN

Etaient présents :

Philippe ALLAIN - Pierre BAILHACHE - Pierre BERGER - Joël BUCAILLE - Alexandra DASSAS - Annick DELARUE - Chantal DUCHANGE - Annie JÉZÉQUEL - Olivier JOLY - Serge LAMBOY - Ludovic ROBERT - Hélène MOINET - Stéphane PETROZ - Chantal SAGALA - Caroline VALLOIS.

Absents excusés :

Procurations :

Objet : Réfection du mur du presbytère - CURSUS

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

_____ Hélène MOINET _____ a été nommée secrétaire de séance,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le mur d'enceinte du presbytère est tombé sur une longueur de 7 mètres,

Considérant la dangerosité de cette chute de pierres côté jardin du presbytère,

Considérant qu'il existe une convention pluriannuelle entre CURSUS et Evreux Portes de Normandie qui indique qu'une subvention de 98.000,00 € qui correspond à 14 670 heures de travail, est octroyée à CURSUS en contrepartie de travaux réalisés dans les communes.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le devis CURSUS n° 2381 du 13/01/2022 d'un montant de 19.517,50 € HT joint à la présente délibération pour la réfection du mur d'enceinte du presbytère.

Monsieur le Maire précise que EPN prend en charge le coût de la main d'œuvre sur ce devis et la commune de Jouy-sur-Eure le coût des matériaux.

Envoyé en préfecture le 01/04/2022

Reçu en préfecture le 01/04/2022

Affiché le

ID : 027-212703581-20220329-2022_DELCOM0007-DE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité *(la majorité ou à l'unanimité)* :

Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

- Accepte le devis CURSUS n° 2381 du 13/01/2022 d'un montant de 19.517,50 € HT joint à la présente délibération, pour la réfection du mur d'enceinte du presbytère
- Prend acte que la dépense de la commune sur devis s'élèvera à 5.195,58 € HT
- Cette dépense devra être inscrite dans le budget 2022 en investissement.
- Mandate Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération

Fait et délibéré les jours, mois, an susdits.

Signature des membres présents :

Philippe ALLAIN	Pierre BAILHACHE	Pierre BERGER	Joël BUCAILLE	Alexandra DASSAS
Annick DELARUE	Chantal DUCHANGE	Annie JÉZÉQUEL	Olivier JOLY	Serge LAMBOY
Hélène MOINET	Stéphane PETROZ	Ludovic ROBERT	Chantal SAGALA	Caroline VALLOIS

Maire
Philippe ALLAIN



Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le
ID : 027-212703581-20220329-2022_DELCOM0007-DE